



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Décision n° 2024/08

Domaine : Finances – Subventions

Objet : Demande de subvention auprès du Grand Narbonne pour l'aménagement d'une voie verte – Chemin du Pas de Sartre

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;
Vu la délibération en date du 29 janvier 2022 autorisant M. le Maire à solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'une voie verte au chemin du Pas de Sartre,
Vu la décision 2024/07 sollicitant une subvention auprès du Grand Narbonne,
Considérant qu'il convient d'actualiser le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel,
Vu le montant estimatif du projet estimé à 190 822.34 H.T.,
Considérant que pour faciliter la réalisation de cette opération, il convient solliciter l'aide du Département de l'Aude et du Grand Narbonne,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La décision 2024/07 du 25 juillet 2024 est abrogée.

ARTICLE 2 :

La commune de CUXAC D'AUDE sollicite auprès du Département de l'Aude et du Grand Narbonne une subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une voie verte au chemin du Pas de Sartre.

ARTICLE 3 :

Le budget prévisionnel H.T. de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses :

Travaux : 173 482.34 € H.T.

Maîtrise d'œuvre, Géomètre expert, Convention... : 17 340 € H.T.

Recettes :

Département de l'Aude 66 787,82 €

Grand Narbonne : 64 000 €

Commune : 60 034,52 €

ARTICLE 4 :

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 26 août 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR

